



45 rue Kléber,
92300 – Levallois-Perret

GROUPE FRANCO-AFRICAİN D'ONCOLOGIE PEDIATRİQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PÉDIATRIQUE

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Institut Gustave Roussy, 114, rue Edouard Vaillant 94 800 Villejuif

SIREN : 435384409

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe Franco-Africain d'Oncologie Pédiatrique, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes annexes des comptes annuels :

- La note « Correction d'erreur » au sein de la partie « Principales méthodes d'évaluation et de présentation » précise les modalités de la comptabilisation de l'immobilisation dans les comptes de l'association de la « Maison des Parents » de Ouagadougou et de la donation liée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le bien-fondé de l'inscription au bilan de l'immobilisation « Maison des Parents » de Ouagadougou, de la donation liée, et des écritures comptables liées à cette correction d'erreur ;
- le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Levallois-Perret, le 4 février 2026

DocuSigned by:
 *Yann Semelin*
 3F79912799714DE...

Yann SEMELIN

Associé

**GROUPE FRANCO AFRICAIN D'ONCOLOGIE
PEDIATRIQUE (GFAOP)**

39 rue Camille Desmoulins, 94800 Villejuif

Annexes aux comptes annuels

Période 01 janvier 2024 – 31 décembre 2024

Bilan Actif

	31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	55 959		55 959		55 959	
Constructions	55 960	- 13 990	41 970		41 970	
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	111 919	- 13 990	97 929		97 929	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 828		3 828	4 200	- 372	- 9
Créances						
Bénéficiaires et comptes rattachés						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	324 763		324 763	900 219	- 575 456	- 64
Valeurs mobilières de placement						
Valeurs mobilières de placement	905 164		905 164	543 507	361 657	67
Instruments de trésorerie						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Disponibilités	76 467		76 467	144 778	- 68 312	- 47
Charges constatées d'avance						
Charges constatées d'avance	5 434		5 434	457	4 977	1 089
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 315 655		1 315 655	1 593 161	- 277 506	- 17
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 427 574	- 13 990	1 413 585	1 593 161	- 179 577	- 11



Bilan Passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	95 000	95 000		
Autres				
Report à nouveau				
Report à nouveau	120 203	109 072	11 131	10
Excédent ou déficit de l'exercice				
Excédent ou déficit de l'exercice	88 997	11 131	77 866	700
Situation nette (sous total)	304 200	215 203	88 997	41
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total Fonds Propres (I)	304 200	215 203	88 997	41
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	818 243	429 878	388 365	90
Total Fonds Reportés et Dédiés (II)	818 243	429 878	388 365	90
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total Provisions (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	248 373	218 974	29 399	13
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 442	5 630	- 4 188	- 74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	54		54	
Produits constatés d'avance	41 272	723 475	- 682 204	- 94
TOTAL DETTES (IV)	291 141	948 080	- 656 939	- 69
Ecarts de conversion Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 413 585	1 593 161	- 179 577	- 11



Compte de résultat

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	57 707	69 487	- 11 780	- 17
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	987 224	684 951	302 272	44
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	13 291	62 136	- 48 845	- 79
Autres produits	1		1	139
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 058 223	816 575	241 649	30
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	- 6 668	49 365	- 56 033	- 114
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	559 593	582 033	- 22 440	- 4
Aides financières	102 173	147 801	- 45 628	- 31
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	14 200	26 612	- 12 412	- 47
Charges sociales	5 736	2 200	3 536	161
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 497		3 497	
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	401 656		401 656	
Autres charges	62	701	- 639	- 91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 080 248	808 712	271 536	34
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 22 025	7 863	- 29 888	- 380
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	11 658	3 430	8 228	240
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change	28		28	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	11 686	3 430	8 256	241
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	43		43	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	43	43		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11 644	3 430	8 213	239
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 10 382	11 293	- 21 674	- 192
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	111 919		111 919	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	111 919	111 919		
CHARGES EXCEPTIONNELLES				



	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 492		10 492	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10 492		10 492	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	101 427		101 427	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 048	162	1 886	1 164
Total des produits (I + III + V)	1 181 828	820 005	361 824	44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 092 831	808 874	283 957	35
EXCEDENT	88 997	11 131	77 866	700
DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	521 860	134 000	387 860	289
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	521 860	134 000	387 860	289
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	521 860	134 000	387 860	289
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	521 860	134 000	387 860	289



PREAMBULE

❖ Présentation de l'association

L'association GFAOP a été déclarée à la préfecture de police de Paris le 23 novembre 2000 et sa constitution a été publiée au journal officiel le 10 décembre 2000.

Elle a pour objet de :

- Assurer la promotion de l'oncologie pédiatrique (tumeurs solides, lymphomes malins et leucémies de l'enfant) et de la recherche en oncologie pédiatrique ;
- Renforcer ou établir des liens avec la société française de lutte contre les Cancers et les leucémies de l'Enfant et de l'adolescent (SFCE), la Société Internationale d'Oncologie Pédiatrique (SIOP) et autres sociétés savantes, les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux à travers le monde ainsi que les associations ;
- Organiser des travaux collectifs de recherche et veiller à leur publication ;
- Organiser des actions de formation en oncologie pédiatrique ;
- Organiser des réunions de travail à caractère scientifique portant sur l'oncologie pédiatrique ;
- Développer les compétences locales, la multidisciplinarité, la qualité des soins permettant d'améliorer les taux de guérison des enfants atteints de cancer.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 413 585 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 88 997 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

❖ Méthode générale

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (précisé et amendé par les règlements 2020-08 et 2021-02) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

❖ Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations

Coût d'entrée des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité et enfin à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Cas spécifique de la construction « Maison des Parents » :

Au bilan, cet actif est :

1/ décomposé entre la part terrain et la part construction (50% / 50%)

2/ la construction est comptabilisée par composants (45% Gros Œuvre, 3% Etanchéité, 22% Installations Générales Techniques, 30% Agencements)

Ces répartitions se basent sur l'évaluation immobilière réalisée en novembre 2025.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. La durée d'amortissement retenue est :

- Terrain – non amortissable
- Construction – composant Gros œuvre : 50 ans
- Construction – composant Etanchéité : 20 ans
- Construction – composant Installations Générales Techniques : 10 ans
- Construction – composant Installations Agencements : 10 ans

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Disponibilités et valeurs mobilières

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et des valeurs mobilières de placement.

Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

A la clôture des comptes annuels, les valeurs mobilières sont ajustées pour tenir compte des pertes latentes éventuelles.

- Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les financeurs à des projets soutenus par l'association qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Un suivi strict des dépenses est réalisé par l'association et notamment pour les besoins des rapports financiers régulièrement transmis aux financeurs selon les modalités définies par les conventions.

- Ressources de l'association

- Dons des particuliers

Les dons des particuliers sont enregistrés en comptabilité à la date d'encaissement des fonds par l'association. Ces ressources ne sont pas fléchées vers un projet dédié. Elles ne donnent lieu à aucun produit à recevoir, ni produit constaté d'avance ou encore fonds dédiés à la clôture des comptes.

- Contributions financières

Les contributions financières font l'objet de convention ou d'un accord tacite entre les parties prenantes. Elles sont enregistrées dans leur intégralité (en l'absence de conditions suspensives) à la date de la signature de la convention ce qui explique la présence au bilan de produits à recevoir.

Dans le cas où les conventions sont pluriannuelles, des produits constatés d'avances sont comptabilisés pour neutraliser les éléments des années ultérieures.

Enfin, un fonds dédié peut être constaté à la clôture dans le cas où les ressources sont affectées à un projet défini et non consommées à la clôture.

- Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2024 le résultat exceptionnel est un produit net de 101 427 euros. Il s'agit de l'incidence relative à la correction d'erreur comptabilisée au 1^{er} janvier 2024.

Cf. § Correction d'erreur.

- Contributions Volontaires en Nature

Cf. § Autres notes - Contributions Volontaires en Nature

- Changement de méthode et d'évaluation

En 2024, la méthode pour évaluer les contributions volontaires en nature a été précisée. Le taux horaire chargé était unique en 2023 (25 € / heure). En 2024 il est désormais différencié par catégorie de bénévoles. Par ailleurs, au niveau des bénévoles administratifs il est désormais pris en comptes les heures réalisées à titre bénévole de la direction générale & du responsable administratif au cours de la période.

GROUPE FRANCO AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

Cela vise à obtenir une évaluation plus précise et qui prend désormais en compte le niveau d'expertise requis.

Les impacts sont présentés dans le § Contributions volontaires en nature ci-après.

○ Correction d'erreur

Par voie de convention, signée en 2020, une association s'est :

- d'une part engagée à financer un actif immobilier situé dans la ville de Ouagadougou au Burkina Faso ;
- et d'autre part à en faire immédiatement donation à l'association GFAOP.

Cela s'est matérialisé par un acte de vente du 6 avril 2020 et la remise d'un titre foncier au nom du GFAOP. Cet ensemble immobilier, « La Maison des Parents », a été mis en service en janvier 2021. Il accueille des enfants malades, et leur famille, dans le cadre de leurs actions menées par le GFAOP au Burkina Faso.

Cette transaction est assimilable à une libéralité et aurait dû donner lieu en 2020 à la comptabilisation d'une immobilisation avec pour contrepartie un produit (Art. 213-9 de l'ANC 2028-06). Au cours des exercices clos 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023, des amortissements auraient dû être constatés.

Aussi au 1er janvier 2024 l'association a procédé à une correction d'erreur dans ses comptes ; étant rappelé que la correction d'erreur résulte notamment d'omissions matérielles ce qui est le cas présentement.

Les impacts sur les exercices clos précédents, ainsi que ceux au 1er janvier 2024, sont résumés dans le tableau ci-après :

		31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2023	1. Janv 2024
Actif	Immobilisations_Valeur brute	111 919 €	111 919 €	111 919 €	111 919 €	111 919 €
	Amortissements cumulés		-3 497 €	-6 995 €	-10 492 €	-10 492 €
	Impact sur actif net immobilisé	111 919 €	108 422 €	104 924 €	101 427 €	101 427 €
	Total Actif certifié	862 006 €	946 013 €	2 097 242 €	1 593 161 €	
	Total Actif corrigé	973 925 €	1 054 435 €	2 202 166 €	1 694 588 €	
Résultat	Produits d'exploitation	111 919 €				
	Amortissements (exploitation)		-3 497 €	-3 497 €	-3 497 €	
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs					111 919 €
	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs					-10 492 €
	Impact sur Résultat	111 919 €	-3 497 €	-3 497 €	-3 497 €	101 427 €
	Total Résultat certifié	-74 337 €	4 865 €	95 198 €	11 131 €	
	Total Résultat corrigé	37 582 €	1 368 €	91 701 €	7 634 €	

L'incidence de cette correction d'erreur (un produit net de 101 427 euros) a été présentée en dehors du résultat courant autrement dit en résultat exceptionnel : produits & charges sur exercices antérieurs.

Concernant la comptabilisation de l'immobilisation à l'actif – cf. § règles et méthodes comptables - Immobilisations

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

NOTES SUR LE BILAN

❖ Etat des immobilisations & Amortissements

Tableau de variations

	31/12/2023	01/01/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Terrain	0 €	55 959 €			55 959 €
Construction	0 €	55 960 €			55 960 €
Total	0 €	111 919 €	0 €	0 €	111 919 €

	31/12/2023	01/01/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Amortissements	0 €	-10 492 €	-3 497 €		-13 990 €
Total	0 €	-10 492 €	-3 497 €	0 €	-13 990 €

❖ Etat des créances et des dettes

Les dettes ainsi que l'actif circulant sont à échéance 1 an au plus.

❖ Etat des produits à recevoir, charges à payer, charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

Les charges à payer s'élèvent à 142 836 € et se composent de :

- Factures non parvenues : 142 836 €
- Dettes sociales : 0 €

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 434 € et sont relatives à l'exploitation.

Les produits à recevoir s'élèvent à 323 943 € et sont principalement relatifs aux contributions financières à percevoir à la clôture.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 41 272 € et sont relatifs à la part, des contributions financières pluriannuelles, rattachable aux exercices futurs.

GROUPE FRANCO AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

❖ Tableau de variation des fonds propres

	31 12 2023			31 12 2024				
	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Variation des fonds propres	0 €							0 €
FP sans droit de reprise	0 €							0 €
FP avec droit de reprise	0 €							0 €
Ecart de réévaluation	0 €							0 €
Réserves	0 €							0 €
Réserve pour projet associatif - professionnalisation GFAOP	95 000 €							95 000 €
RAN	109 072 €	11 131 €	0 €		0 €		0 €	120 203 €
Résultat de la période	11 131 €	-11 131 €	0 €	88 997 €	0 €		0 €	88 997 €
Dotations consommables	0 €							0 €
Subvention d'investissement	0 €							0 €
Provisions rgt	0 €							0 €
Total	215 203 €	0 €	0 €	88 997 €	0 €	0 €	0 €	304 200 €

❖ Tableau de variation des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice			Utilisations			A la fermeture de l'exercice	
	31 12 2023	Correction ouverture	Report	Montant global	Dont remboursements	Transfert	Montant global	Dont fonds dédiés sur projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subvention d'exploitation							0 €	0 €
Contributions financières d'autres organismes	429 878 €		401 656 €	13 291 €			818 243 €	0 €
Ressources liées à la générosité du public							0 €	0 €
Total	429 878 €	0 €	401 656 €	13 291 €	0 €	0 €	818 243 €	0 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

❖ Ressources issues de la générosité du publics - Dons

Les comptes de l'association font ressortir un total de 56 635 € de ressources liées à la générosité du public pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Il s'agit uniquement de dons de particuliers y compris les dons IFI collectés par l'Institut Gustave Roussy et reversés au Groupement Franco-Africain d'Oncologie Pédiatrique.

Cf. le § - règles et méthodes comptables pour les modalités d'enregistrement en comptabilité.

❖ Autres ressources - Contributions financières

Les contributions financières s'élèvent à 987 224 € au 31 décembre 2024. Ces produits correspondent aux ressources en provenance d'autres structures associatives comme des fondations d'entreprise, associations, etc. Cette rubrique des comptes a été instaurée par le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06.

Cf. le § - règles et méthodes comptables pour les modalités d'enregistrement en comptabilité.

❖ Aides financières

Les aides financières versées sont relatives aux actions financées par l'association dans le cadre de leurs missions sociales ou aux soutiens financiers octroyés (ex : financements de formations, prises en charge de frais de scolarités / formations, aides financières à la réalisation de travaux dans des hôpitaux, etc.).

❖ Effectifs

L'association compte 1 personne (chef de projet intervenant en Afrique) au 31 décembre 2024.

❖ Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes présents au compte de résultat de l'exercice clos s'élèvent à :

- Audit légal des comptes : 9 681 € T.T.C
- Autres services : 0 €. T.T.C

AUTRES NOTES

❖ Contributions Volontaires en Nature

L'association s'appuie sur des bénévoles (environ une vingtaine chaque année) notamment dans le cadre :

- Du « comité de soutien » (9 bénévoles actifs en 2024) dont 2 pour le corps paramédical et 7 pour l'administratif. Ce comité, essentiellement composé de bénévoles, assiste et aide le bureau dans l'organisation et le fonctionnement de l'association, la gestion des budgets et leur affectation, l'envoi de médicaments et de matériel ;
- Des « comités médicaux » (6 bénévoles actifs en 2024). Ces comités sont composés d'un corps médical qui comprend experts, médecins, infirmiers et autres spécialistes impliqués dans la prise en charge médicale des enfants et dans la recherche clinique en Afrique.

La méthode de valorisation de ces contributions se base d'une part sur les heures déclarées par les bénévoles et d'autre part sur un taux horaire chargé. En 2023 le taux horaire chargé unique de 25 € était retenu. En 2024, le taux horaire chargé a été précisé comme suit :

- Bénévoles administratifs (secrétaire, etc.) : 25 €
- Bénévoles pour la direction générale & responsable administratif : 70 €
- Bénévoles Oncologues / Médecins actifs ou retraités : 100 €
- Bénévoles Paramédicaux (pharmaciens / recherche / infirmières...) : 60 €

En tenant compte de ce changement d'évaluation les CVN 2023 seraient valorisés à 392 750 euros contre 134 000 euros.

	2024			2023 réévalué			2023 certifié		
	Heures	Taux horaires	Total €	Heures	Taux horai	Total €	Heures	Taux horaires	Total €
Corps médical	3 676	100 €	367 600 €	3 450	100 €	345 000 €	5 360	25 €	134 000 €
Corps para médical	730	60 €	43 800 €		60 €	0 €			
Administratif	2 450	25 €	61 250 €	1 910	25 €	47 750 €			
Administratif - direction générale & RAF	703	70 €	49 210 €		70 €	0 €			
	7 559		521 860 €	5 360		392 750 €	5 360		134 000 €

NB – les heures de direction générale & responsable administratif et financier 2023 ne peuvent pas être évalués pour 2023.

L'association bénéficie également de la mise à disposition d'un local de 15 mètres carrés par l'institut Gustave Roussy. Cette mise à disposition n'a pas fait l'objet de valorisation ; cette dernière étant non significative.

Enfin l'association a bénéficié à la renonciation de frais de bénévoles pour 1 072 € en 2024 ; renonciation constatée en #75412.

❖ Engagements Hors Bilan

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

❖ Cadre juridique

L'association est un organisme faisant appel à la générosité du public pour soutenir une cause scientifique & médicale dans le cadre d'une campagne nationale. Ainsi, elle doit inclure dans l'annexe de ses comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement 2018-06 de l'ANC ;
- un Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER) collectées auprès du public défini à l'article 432-17 du règlement 2018-06 de l'ANC ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension ;

L'association a poursuivi l'application du règlement CRC n°2018-06 en 2024. Le CROD et CER 2024 présentés ci-après ont été établis en conformité avec celui-ci.

GROUPE FRANCO AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

❖ Compte de Résultat par Origine et Destination 2024

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	57 707 €	56 635 €	69 487 €	63 571 €
- Legs, donations et assurances-vie	111 919 €			
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	987 224 €		684 951 €	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 687 €		3 431 €	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	13 291 €		62 136 €	
TOTAL	1 181 828 €	56 635 €	820 005 €	63 571 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	454 732 €	56 635 €	678 863 €	63 571 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	75 804 €		39 549 €	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-4 962 €		4 961 €	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	25 939 €		11 985 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	137 615 €		73 354 €	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0 €		0 €	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	2 048 €		162 €	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	401 656 €		0 €	0 €
TOTAL	1 092 831 €	56 635 €	808 874 €	63 571 €
EXCEDENT OU DEFICIT	88 997 €	0 €	11 131 €	0 €

GROUPE FRANCO AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	521 860 €	521 860 €	134 000 €	134 000 €
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	521 860 €	521 860 €	134 000 €	134 000 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	411 400 €	411 400 €	86 250 €	86 250 €
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	110 460 €	110 460 €	47 750 €	47 750 €
TOTAL	521 860 €	521 860 €	134 000 €	134 000 €

GROUPE FRANCO AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

❖ Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat 2024 et du compte de résultat par origine et destination 2024

Ce tableau permet de rapprocher l'affectation des charges présentées dans le compte de résultat du présent document avec le CROD et ainsi répartir les charges entre Missions Sociales, Frais de recherches de Fonds et Frais de Fonctionnement.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises			-315 €								-315 €
Variation de stock											0 €
Autres achats et charges externes			400 384 €		-4 962 €	20 203 €	137 615 €				553 240 €
Aides financières			26 369 €	75 804 €							102 173 €
Impôts, taxes et versement assimilés			0 €								0 €
Salaires et traitements			14 200 €			0 €					14 200 €
Charges sociales						5 736 €					5 736 €
Dotations aux amortissements et dépréciations			13 990 €								13 990 €
Dotations aux provisions											0 €
Reports en fonds dédiés										401 656 €	401 656 €
Autres charges			62 €				0 €				62 €
Charges financières			43 €								43 €
Charges exceptionnelles											0 €
Participations des salariés aux résultats											0 €
Impôt sur les bénéfices									2 048 €		2 048 €
TOTAL	0 €	0 €	454 732 €	75 804 €	-4 962 €	25 939 €	137 615 €	0 €	2 048 €	401 656 €	1 092 831 €

GROUPE FRANCO AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

Compte d'emploi annuel des ressources 2024

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 – MISSIONS SOCIALES 1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France 1.2 Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger 2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2.1 Frais d'appel à la générosité du public 2.2 Frais de recherche d'autres ressources 3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT			RESSOURCES DE L'EXERCICE 1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC 1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénats - Dons manuels - Legs, donations et assurances-vie - Mécénats 1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL DES EMPLOIS	56 635 €	63 571 €	TOTAL DES RESSOURCES	56 635 €	63 571 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0 €	0 €	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0 €	0 €
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	0 €	0 €	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	0 €	0 €
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	56 635 €	63 571 €	TOTAL	56 635 €	63 571 €
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	0 €	0 €
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	0 €	0 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES Réalises en France Réalises à l'étranger 2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS 3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	411 400 €	86 250 €		521 860 €	134 000 €
	110 460 €	47 750 €			
TOTAL	521 860 €	134 000 €	TOTAL	521 860 €	134 000 €

Fonds dédiés liés à la générosité du public	Exercice N	Exercice N-1
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	0 €	0 €
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	0 €	0 €

Aucun FD sur dons - uniquement contribution fi => hors APG

Les ressources reportées liées à la générosité du public sont nulles ; les dons étant consommés sur la période. Enfin, il n'existe pas de fonds dédié lié à la générosité du public. Ceux constatés sont relatifs à des produits non liés à la générosité du public (contributions financières).

❖ Règles spécifiques et notes explicatives du CROD & CER

○ Produits liés à la générosité du public

Il s'agit des dons des particuliers uniquement. Les dons sont consommés au cours de la période et affectés aux missions sociales de l'association.

Cf. § Règles et méthodes comptables & § notes sur le compte de résultat

○ Produits non liés à la générosité du public

Il s'agit des contributions financières uniquement.

Cf. § Règles et méthodes comptables & § notes sur le compte de résultat

○ Charges – missions sociales

Les missions sociales sont définies par les articles des statuts consacrés à l'objet social. L'objet social de l'association est précisé dans le § préambule ci-avant.

Les actions relatives aux missions sociales intègrent les dépenses directes engagées à la réalisation de projets en Afrique comme les aides financières octroyées, l'achat de médicaments, le salaire & charges sociales de la personne affectée au suivi des projets en Afrique, etc. Les missions sociales sont financées en priorité par les dons des particuliers et ensuite par les autres ressources comme les contributions financières (ressources non issues de la générosité du public).

○ Charges – Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds sont relatifs aux charges directement liées aux frais de recherche de fonds (honoraires fundraising, mailings, charges de publicité, etc.) et une quote part des salaires & charges sociales du salarié en charge des partenariats et recherches de fonds.

○ Charges- Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent essentiellement aux frais administratifs, comptables, informatiques, moyens généraux, etc. Ces derniers sont relativement bas du fait que le fonctionnement de l'association est principalement assuré par des bénévoles aussi bien au niveau des administrateurs que des membres du « comité de soutien » (cf. § Autres notes – contributions volontaires en nature).

Les frais de fonctionnement intègrent également les charges financières & exceptionnelles ainsi que toutes les charges non imputables directement aux missions sociales ou à la recherche de fonds.

❖ Contributions Volontaires en Nature

Cf. § Autres notes - Contributions Volontaires en Nature